



Courrier de l'intersyndicale du spectacle vivant public en réponse à l'invitation à une rencontre avec Madame la ministre de la Culture

Paris, le 27 janvier 2026

Madame Rachida DATI
Ministre de la Culture

Objet : Réponse à votre invitation du 28 janvier 2026 relative au Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS)

Madame la Ministre,

Nous sommes très étonnés de la temporalité du rendez-vous que vous nous proposez dans l'urgence, au lendemain de la rencontre de notre intersyndicale avec Monsieur Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, le 26 janvier 2026. Comme ce dernier l'a rappelé en ouverture des Biennales internationales du spectacle, le dialogue social devrait être au cœur de la recherche de solutions dans une telle période de crise. La concertation devrait donc faire l'objet d'un traitement planifié, anticipé et organisé. Il est regrettable de recevoir une proposition de rendez-vous avec vous après les arbitrages budgétaires, alors qu'aucun entretien de dialogue et de concertation n'a été organisé en amont de ces prises de décisions.

Les échanges que nous avons eus avec vos services ces derniers mois ont été présentés comme une concertation, alors même que les projets de décrets ne nous ont jamais été transmis et que les arbitrages définitifs ont été rendus dans le seul dialogue entre Bercy et votre ministère. La direction générale de la création artistique s'était engagée à publier un décret de simple prolongation du FONPEPS. Cet engagement n'a pas été tenu. Le décret publié au Journal officiel du 30 décembre 2025 transforme en profondeur le dispositif : réduction des niveaux d'aide, introduction de nouvelles conditions d'accès restrictives, plafonnement à 35 millions d'euros annuels contre 60 millions mobilisés ces deux dernières années. Ces modifications substantielles ont été opérées sans étude d'impact préalable sur l'emploi dans notre secteur.

Les derniers ajustements budgétaires ont été présentés comme tenant compte des urgences du secteur. Ils ne répondent en rien à la très grande inquiétude de nos entreprises et de nos salariés

quant à la réforme du FONPEPS et, d'une manière générale, quant aux crédits du ministère de la Culture. La loi de finances pour 2026 consacre une baisse de 4,6 % de la mission Culture, soit 170 millions d'euros de moins qu'en 2025, tandis que le programme « Crédit à la Culture » accuse une diminution de 4,3 % de ses crédits de paiement.

Par ailleurs, la reconstitution de l'enveloppe de la part individuelle du pass Culture à hauteur de 30 millions d'euros apparaît comme une provocation dans le contexte budgétaire actuel. Aucune considération n'a été accordée aux différents amendements portés par les commissions culture de l'Assemblée Nationale et du Sénat, qui ne demandaient pas de rehausser la part individuelle du pass Culture, mais de consolider largement le FONPEPS, de réévaluer à la hausse les crédits du programme 131 « Crédit à la Culture », l'éducation artistique et culturelle ainsi que la part collective du pass Culture.

Au-delà de son rôle structurant pour l'emploi artistique, technique et administratif, le FONPEPS constitue un levier essentiel pour la diversité des formes artistiques et l'accès de toutes et tous à la culture, y compris dans les territoires les plus éloignés de l'offre culturelle. En soutenant la pérennisation des emplois, ce fonds permet aux équipes de s'inscrire dans la durée, de développer des projets ambitieux et d'aller à la rencontre des publics sur l'ensemble du territoire national. Affaiblir le FONPEPS, c'est compromettre directement les objectifs de démocratisation culturelle et d'irrigation des territoires ruraux que vous avez vous-même érigés en priorités politiques. Force est de constater l'incohérence manifeste entre les ambitions que vous communiquez – le Plan culture et ruralité, la démocratisation de l'accès à la culture – et leur traduction en arbitrages budgétaires.

Dans notre dernier courrier intersyndical, nous vous avons adressé la liste de nos revendications, qui demeurent pleinement d'actualité. Nous refusons que le FONPEPS, obtenu en 2016 à l'issue de la lutte des intermittents contre la convention d'assurance chômage du 14 mai 2014, soit sacrifié sur l'autel des arbitrages budgétaires. Nous refusons que des dispositifs essentiels à l'emploi soient vidés de leur substance sans débat démocratique, sans transparence et sans responsabilité politique assumée.

Le spectacle vivant traverse une crise sans précédent, aggravée par le désengagement conjugué de l'État et des collectivités territoriales dans un contexte d'inflation des coûts fixes. Selon les projections du secteur, une compagnie sur cinq pourrait disparaître dans les mois à venir. Face à cette situation dramatique, le secteur a besoin d'une ministre de la Culture qui défende son budget avec détermination, qui porte ses politiques publiques avec conviction et qui assume pleinement la protection de l'emploi. En l'état, les décisions prises traduisent un renoncement politique.

Sans avancées réelles sur nos attentes, nous ne sommes donc pas en mesure de répondre positivement à votre invitation. Si ces choix devaient être maintenus, vous porteriez l'entièvre responsabilité des conséquences sociales, économiques et culturelles qui en découleront pour notre secteur et pour les territoires qu'il irrigue. Nos organisations ne s'y résigneront pas et poursuivront leur mobilisation avec toute la détermination que requiert la défense de l'emploi et des moyens dédiés à la création artistique.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Les organisations signataires

- Fédération nationale des arts de la rue - FNAR

- Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle CGT – CGT Spectacle
- Les Forces Musicales - Syndicat professionnel des opéras, des orchestres et des festivals d'art lyrique
- Scène Ensemble - Organisation professionnelle des arts de la représentation
- SNAM-CGT - Musicien.nes - Enseignant.es et interprètes
- Syndicat des Cirques et Compagnies de Création - SCC
- Syndicat des musiques actuelles - SMA
- Syndicat français des artistes interprètes - SFA-CGT
- Syndicat national des arts vivants - SYNAVI
- Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles - SYNDEAC
- Syndicat National des Metteuses et Metteurs en Scène - SNMS-CGT
- Syndicat National des Musiciens et du Monde de la Musique - SN3M-FO
- Syndicat National des Professionnel.les du Théâtre et des Activités Culturelles - Synptac-CGT